



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 AVRIL 2024

2024 / 02 / 22

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mercredi 3 Avril 2024*

Date d’Affichage : *Mercredi 3 Avril 2024*

Secrétaire de Séance : *Stéphanie LAFONT*

### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric

### *Etaient absents représentés :*

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès  
ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde ALBERT Corine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Aire de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine (AVAP) - Approbation du projet.**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement, dite Grenelle 2, portant création des aires de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, refondant les outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine et portant création des Sites Patrimoniaux Remarquables ;

VU le rapport et les conclusions de l'enquête publique du 9 mai 2023, portant un avis favorable au projet ;

VU l'avis favorable, émis le 20 novembre 2023 par le Préfet du Tarn sur le projet d'AVAP de la Commune ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code du patrimoine ;

CONSIDERANT que le dossier présenté à l'approbation du Conseil Municipal a été modifié pour tenir compte des observations formulées par les personnes publiques associées et les personnes s'étant manifestées durant l'enquête publique ;

CONSIDERANT que deux erreurs matérielles ont été corrigées, relatives à la représentation graphique de la protection du château Jamme De Lagoutine et à la dénomination du secteur SPU.2c ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L642-3 du code du patrimoine, dans sa version antérieure à la promulgation de la loi Création, Architecture et Patrimoine (article 114) ;

CONSIDERANT qu'après son approbation, l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine devient Site Patrimonial Remarquable ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 03 Avril 2024 » ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'approuver le dossier d'AVAP tel que présenté en annexe et tenant compte de la correction d'erreurs matérielles ;

2°) que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et que mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département ;

3°) que le dossier d'AVAP sera publié sur le géoportail de l'urbanisme ;

4°) que l'AVAP sera rendue exécutoire après l'accomplissement de la dernière formalité de publicité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Stéphanie LAFONT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 081-218101632-20240410-2024\_DEL36-DE

